

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 80 (2018)

Heft: 4

Rubrik: Marché

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

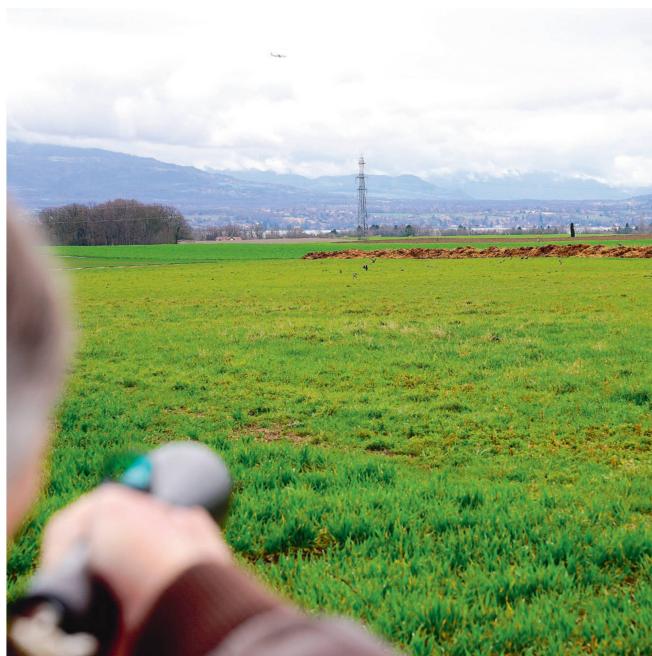
Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un laser contre les oiseaux

L'agro-entrepreneur Didier Berlie a découvert et commercialisé un appareil pour lutter contre les oiseaux qui ravagent les cultures : l'«Agrilaser» est aussi silencieux qu'efficace.

Dominik Senn



Didier Berlie vise un groupe d'oiseaux en dirigeant l'appareil de bas en haut, puis il déclenche le faisceau laser vert pour chasser les volatiles. À g., un «oiseau d'acier» s'approche de l'aéroport de Genève. Ce dernier utilise une technologie similaire contre les oiseaux à plumes.

Photos : Dominik Senn

Agro-entrepreneur à Crassier (VD), près de Nyon, Didier Berlie tient en mains une sorte de lampe torche surdimensionnée, le regard collé au viseur à point rouge visé sur l'appareil.

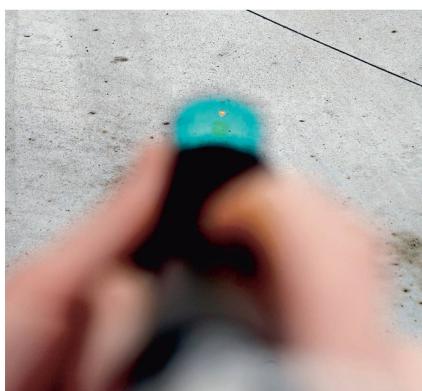
À un kilomètre et demi au jugé, devant lui face au Léman, un groupe d'étourneaux est posé dans un champ labouré. Ils ont probablement interrompu ici leur migration vers le Midi et passé l'hiver dans la région. Le point rouge s'élève vers le groupe d'oiseaux. Didier Berlie appuie sur le bouton de la lampe et une tache verte apparaît que notre démonstrateur laisse filer lentement parmi les volatiles. Et l'inroyable se produit : les premiers d'entre eux s'envolent, suivis, quelques secondes plus tard, de tous leurs congénères. Nous poursuivons notre chemin. Une bonne douzaine de corneilles noires sont rassemblées sur un arbre. Le point rouge grimpe le long du tronc. Avant qu'il atteigne le premier oiseau, Didier Berlie

déclenche le faisceau laser vert et le dirige dans le groupe. Deux secondes plus tard, toute la troupe s'est envolée. Puis notre accompagnateur avise un cormoran solitaire, près de la rive du lac, à environ deux kilomètres, qui va décoller comme mû par un esprit invisible. Pour terminer, Didier Berlie prend dans son collimateur une colonie de tourterelles posées sous l'avant-toit de son hangar. Les oiseaux filent sans demander leur reste.

Le laser est perçu comme la menace d'un danger imminent

L'«arme» miracle, silencieuse qui chasse à distance les oiseaux des cultures agricoles s'appelle «Agrilaser». Elle a été développée par la firme néerlandaise «Bird Control Group» de Delft. Ce n'est toutefois pas une arme véritable ; elle ne tue ni n'aveugle les animaux. «Les oiseaux perçoivent le rayon laser comme s'il s'agissait d'un danger physique qui s'approcherait

d'eux et ils s'envolent vers des lieux qu'ils jugent plus sûrs», explique Didier Berlie. Mais ne regagnent-ils pas aussitôt après leur source de nourriture ? «Au début oui, continue notre interlocuteur, mais après quelques interventions au laser, dont le



Le pointeur rouge et le faisceau laser vert vus à travers le viseur de l'appareil.

nombre varie selon les espèces d'oiseaux, ces derniers classent le lieu comme peu sûr et n'y reviennent plus.»

L'expérience a été menée par exemple près de l'aéroport de Genève, où des canons laser scannent nuit et jour les couloirs aériens et débarrassent l'espace de tout oiseau, sans conséquence pour la vision des pilotes. Il existe aussi des stations alimentées à l'énergie solaire qui peuvent être posées dans les cultures menacées par les « piafs » et autres emplumés.

Importé depuis avril 2017

Qu'il s'agisse de corneilles dans le maïs, le tournesol ou le soja fraîchement semés, que l'on parle d'étourneaux dans les vignes, de cormorans ou d'aigrettes près des cours d'eau ou encore de moineaux et de pigeons qui souillent machines, bâtiments et fourrages, et même d'oies et de canards qui menacent les avions, l'« Agrilaser » est très polyvalent.

Il existe en deux exécutions: la « Handheld » d'une portée de 2,5 km et la « Lite » dont le rayon d'action est de 1000 mètres. Ces deux appareils à batteries coûtent moins de 1000 francs/pièce et sont importés par Didier Berlie depuis avril 2017. Des douzaines d'agriculteurs et le Service vaudois des forêts, de la faune et de la nature dépendant de la Direction générale de l'environnement en utilisent déjà. Dominique Morel, surveillant permanent de la faune, participait à la démonstration. « Nous sommes en train de tester l'« Agrilaser » dans des zones urbaines comme à Nyon », explique-t-il à *Technique Agricole*. Les essais sont prometteurs, par exemple pour chasser les pigeons en surabondance dans des lieux où l'emploi d'armes à feu n'est pas possible, ou bien près des rives pour en éloigner les prédateurs des poissons.

Une observation curieuse a été faite: si l'effarouche les animaux sauvages, l'« Agrilaser » est sans effet sur les volailles domestiques, un phénomène que les biologistes vont probablement être amenés à étudier et à élucider.

À maintenir sous clé

L'utilisation de l'« Agrilaser », conforme aux exigences européennes, est soumise à des règles que Didier Berlie a transcrrites dans un document qu'il remet à ses clients avant de leur expliquer le fonctionnement de l'appareil. Ce dernier doit être gardé et transporté dans une valise fermant à clé. Le « Handheld » est en outre verrouillé par une clé qui interdit toute utilisation par des tiers. Il ne doit pas non plus être employé

en présence d'enfants ou de jeunes de moins de 16 ans. Il faut prendre garde à ne pas diriger le faisceau laser en direction de personnes, de surfaces réfléchissantes comme des fenêtres, des pare-brises ou la surface de plans d'eau, afin d'éviter des réflexions incontrôlées.

Didier Berlie a été entrepreneur de travaux agricoles et vigneron durant 37 ans. Aujourd'hui, son activité se concentre sur l'importation et la vente de machines et de produits pour l'agriculture (engrais, semences, filtres, batteries, etc.). Toujours en quête d'innovations, il a été un pionnier du semis direct, un des premiers producteurs de tournesol de Suisse et propriétaire d'une des toutes premières vendangeuses du pays. ■

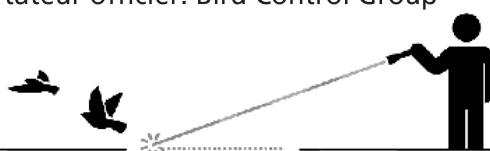


Dominique Morel teste l'« Agrilaser » en vue d'un usage en zone urbanisée.

Agrilaser Handheld



La solution ultime aux nuisances des oiseaux !
Website: Entreprise Didier Berlie, 079 413 50 93
Importateur officiel: Bird Control Group



SÛR - FIABLE - ÉCONOMIQUE

Pompe à deux pistons, double effet, axe horizontal et bain d'huile, série et type H-303-0 SG2

Hans Meier AG
CH-4246 Altishofen
www.meierag.ch
Tél. ++41 (0)62 756 44 77
Fax ++41 (0)62 756 43 60
info@meierag.ch